

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Actualité

Date de publication : 02/09/2020

TVA - Solidarité de paiement des opérateurs de plateforme en ligne (loi n° 2018-898 du 23 octobre 2018 relative à la lutte contre la fraude, art. 11) - Mise à jour suite à consultation publique

Série / Division :

TVA - DECLA

Texte :

A l'issue de la consultation publique dont ont fait l'objet les commentaires publiés au BOI-TVA-DECLA-10-10-30-20, des précisions complémentaires sont apportées au mécanisme de solidarité de paiement de l'opérateur de plateforme en ligne.

AVERTISSEMENT

La présente publication se substitue aux commentaires du BOI-TVA-DECLA-10-10-30-20 soumis à consultation publique du 23 mars au 31 mai 2020.

Actualité liée :

[23/03/2020 : TVA - Consultation publique - Solidarité des opérateurs de plateforme en ligne \(loi n° 2018-898 du 23 octobre 2018 relative à la lutte contre la fraude, art. 11\)](#)

Documents liés :

[BOI-TVA-DECLA-10-10-30-10](#) : TVA - Régimes d'imposition et obligations déclaratives et comptables - Redevable de la taxe - Livraisons de biens et prestations de services - Solidarité de paiement en cas de fournisseur défaillant

[BOI-TVA-DECLA-10-10-30-20](#) : TVA - Régimes d'imposition et obligations déclaratives et comptables - Redevable de la taxe - Livraisons de biens et prestations de services - Solidarité de paiement de l'opérateur de plateforme en ligne

Signataire des documents liés :

Stéphane Creange, adjoint au chef du service du contrôle fiscal